

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme hussier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence l'Administrateur que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat.

L'honorable Alan Macnaughton, Orateur de la Chambre des Communes, prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde, et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi, il plaît à Son Excellence l'Administrateur d'ouvrir le Parlement par un discours du Trône.

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que les Communes, s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de l'Administrateur, j'ai informé Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclaté les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.

[M. l'Orateur.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la vingt-sixième législature du Canada.

C'est un honneur pour moi de remplacer aujourd'hui Son Excellence le Gouverneur général qui tient, dans l'estime du peuple canadien, une place qui ne le cède qu'à celle qu'y occupe Sa Majesté la Reine. Nous lui souhaitons tous sincèrement un prompt et complet rétablissement. Je sais que tous les membres de la nouvelle législature s'unissent à moi pour réitérer à Sa Majesté les sentiments de loyauté que le Premier Ministre lui exprimait récemment au nom du nouveau Gouvernement.

Vos délibérations vont déterminer la voie où s'engagera notre pays dans un monde en pleine transformation. Nous vivons à une époque où les vieux critères sont mis à l'épreuve, une époque qui nous ouvre de nouveaux horizons. Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent désormais des guides moins sûrs. Beaucoup de sentiers battus nous sont maintenant fermés. Notre tâche consistera à rechercher, avec sagesse et imagination, de nouvelles voies où nous pourrions avancer d'un pas sûr.

A titre de Canadiens, nous pouvons nous mettre à l'œuvre avec espoir. Notre pays peut être fier de son histoire. De plus vastes perspectives s'ouvrent aujourd'hui devant nous. Mais il nous faut d'abord triompher de graves difficultés. Seuls le courage, la persévérance et l'ardeur au travail nous apporteront la vie plus riche et plus féconde à laquelle nous pouvons aspirer, pour nous et pour nos enfants.

Notre progrès est l'œuvre de tous les citoyens. Dans une société libre, les responsabilités retombent sur nous tous. Mes Ministres entendent que le Gouvernement, par son programme, fasse preuve de l'initiative, de la détermination et de l'esprit de décision que la population est en droit d'attendre de lui.

Le caractère et la force de notre peuple procèdent de la diversité culturelle de ceux qui, venus de bien des pays, ont créé le Canada que nous connaissons aujourd'hui. C'est à partir, non pas de l'uniformité, mais d'une diversité véritable, fondée particulièrement sur l'association fondamentale des Canadiens de langue anglaise et des Canadiens de langue française, que nous pouvons façonner un pays encore plus grand. Dans cette association, mes Ministres ont la ferme volonté d'assurer que les partenaires soient vraiment égaux. A cette noble fin, ils travaillent à établir, en consultation avec les Gouvernements des provinces, une commission qui sera chargée d'étudier, à fond mais rapidement, comment on peut le mieux réaliser le caractère essentiellement biculturel du Canada, tout en tenant compte de l'apport des autres cultures.

Afin que le peuple canadien devienne plus uni, le Gouvernement s'efforcera en toutes choses de raffermir notre Confédération et de lui donner une orientation nouvelle. Il favorisera l'esprit d'un fédéralisme reposant sur la coopération, respectant pleinement les droits des provinces, mais assurant toujours et partout dans le pays, et à tous les Canadiens, les chances égales auxquelles ils ont légitimement droit. Dans ce but, comme en d'autres, mes Ministres chercheront à consulter fréquemment les Gouvernements des provinces.